

AR Prefecture

083-218301075-20211216-DEL1612202122-DE

Reçu le 21/12/2021

Publié le 21/12/2021



VILLE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° 22
AVANCE DE TRÉSORERIE AU SPIC STATIONNEMENT - PROROGATION

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
9 décembre 2021		33	29	32

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 16 décembre 2021 à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Molière en séance publique sous la présidence de M. Jean CAYRON, Maire.

Etaient présents : M. CAYRON, M. GNERUCCI, M. BACQUET, Mme NOURI, M. PRIARONE, Mme LOUISA, M. MASSON, Mme PICQ, M. BENHAMOU, Mme STEINMETZ, M. SAVIO, Mme BOUVARD, Mme LELEU, Mme TESSONNEAU, M. BESSERER, M. LEMAITRE, Mme METIVIER, Mme LEGRAND, Mme DEMONEIN, M. FABRE, M. BUSNEL, M. DAMO, Mme BIANCHI, M. FLECHE, Mme SUCHET, M. TISSIER, M. GUÉRIN, M. LUCHINI, Mme AUZOLAT.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Carole SCHWALLER à M. Yoann GNERUCCI, Mme Line KERGOURLAY à M. Ken TISSIER, Mme Claude ICHARD à M. Julien LUCHINI.

Absent : M. MERIMECHE.

M. Kader MERIMECHE quitte momentanément la séance et ne prend pas part au vote.

Secrétaire de séance : M. Elio DAMO

Monsieur FABRE soumet aux membres du Conseil Municipal le rapport suivant :

VU l'avis favorable de la commission extra-municipale finances publiques budget du 9 décembre 2021,

Par délibération n° 19 du 25 septembre 2017, le Conseil Municipal avait décidé d'allouer, au budget du SPIC Stationnement, une avance de trésorerie d'un montant de 40 000 €.

Cette avance, consentie initialement jusqu'au 30 septembre 2018 et à titre gratuit, devait permettre à ce budget de faire face aux dépenses à couvrir durant la période où les recettes sont particulièrement faibles.

AR Prefecture

083-218301075-20211216-DEL1612202122-DE

Reçu le 21/12/2021

Publié le 21/12/2021

~~Par délibération municipale n°10 du 25 septembre 2018,~~ cette avance a été prorogée jusqu'au 30 septembre 2019.

La délibération n° 19 du 24 septembre 2019 approuvait la reconduction de cette avance de trésorerie jusqu'au 31 décembre 2020, aux mêmes conditions.

Par délibération n° 14 du 10 décembre 2020 le Conseil Municipal a prorogé cette avance jusqu'au 31 décembre 2021, aux mêmes conditions.

Cette avance de trésorerie, destinée à pallier les décalages de trésorerie (et qui ne sauraient s'assimiler à un quelconque financement), n'a fait l'objet d'aucun déblocage de fonds en 2021.

Par souci d'économie et de bonne gestion, ce principe évite le recours à une ligne de trésorerie externe, qui serait génératrice de frais financiers supplémentaires et permet de répondre aux éventuelles difficultés de trésorerie ponctuelles.

Il est proposé de reconduire cette avance de trésorerie de 40 000 € jusqu'au 31 décembre 2022 dans les mêmes conditions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la prorogation de l'avance de trésorerie au SPIC Stationnement pour un montant de 40 000 € remboursable au 31 décembre 2022.

A l'unanimité

ROQUEBRUNE SUR ARGENS, 16 décembre 2021



Le Maire,
Jean CAYRON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).

le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.